



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/110

**OBJET : CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE  
DE RÉSEAUX**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301264-20201006-2020\_110-DE

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 37**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 28 septembre 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 28 septembre 2020**

**Le 6 octobre de l'année deux mille  
vingt à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de Montesquieu,  
légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	E	M. GAZEAU	POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	SIDAQUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HÉINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

Le conseil communautaire nomme Mme SABY, secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/110

## OBJET : CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE RÉSEAUX

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20201006-2020\_110-DE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique et 3-1-2 portant sur l'aménagement de l'espace,

**Vu** le PLU de la commune de MARTILLAC, et notamment l'encadrement des activités autorisées dans la Technopole,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision du Président n°2020-045 en date du 8 juin 2020 portant sur la convention d'autorisation de travaux de réseaux à Merck sur le domaine public de la CCM,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a développé depuis plusieurs années une politique d'aménagement du territoire équilibrée, et d'accompagnement des entreprises dans leur croissance.

La société MERCK BIODEVELOPMENT appartient au groupe MERCK. Le site de Martillac (33) est spécialisé dans le développement et la production de principes actifs fabriqués à partir de fermentation ou de culture cellulaire.

Il connaît depuis quelques années une phase de croissance qui va encore s'accroître dans les années à venir. De nouveaux bâtiments sont projetés impliquant une augmentation de la capacité de production dans un souci de respect du développement durable et d'amélioration de la consommation en eau.

Cette augmentation de capacité de production va conduire à une augmentation des rejets générés par le site. Pour répondre à ces évolutions, des aménagements vont être apportés aux filières de traitement des effluents. Ces travaux sont regroupés sous le nom de projet INP162 Waste treatment.

Dans le cadre de ces aménagements, un bassin tampon est installé sur le site du bâtiment MA et un traitement spécifique des effluents spéciaux sera créé sur le bâtiment MB. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre un transfert des effluents pH entre le bâtiment MB et MA (de MB vers MA), et un transfert des effluents spéciaux entre MB et MA (de MA vers MB). (voir annexe 1 : note explicative des réseaux enterrés entre les bâtiments MB et MA rédigée par MERCK)

Ces transferts sont réalisés par pompage et par des réseaux positionnés sous voirie entre les bâtiments MB et MA (voir annexe 2 : projet de plan de établi au Merck).

Dans cette perspective, la CCM a autorisé MERCK BIODEVELOPMENT à :

- réaliser des travaux de réseau sur le domaine public de la CCM
- mettre en place les réseaux sus cités sur les parcelles sises à Martillac, cadastrées section D numéros 1015, 703 et 697.

Il s'agit désormais de constituer une servitude de passage pour les réseaux de 350 ml sur une bande de deux mètres de large centrée sur une voie de la voirie communautaire.

La constitution de cette servitude de passage de réseaux est consentie à MERCK BIODEVELOPMENT à titre gratuit sur les parcelles sises à Martillac, cadastrées section D numéros 1015, 697 et 703, propriétés de la CCM et constituant le fonds servant, au profit des parcelles cadastrées section D numéros 627 et 672, propriétés de MERCK BIODEVELOPMENT et constituant le fonds dominant. La servitude de passage de réseaux est matérialisée sur le plan ci-joint.

Cette servitude est consentie à titre réel et perpétuel.

L'entretien et la gestion sont à la charge de MERCK BIODEVELOPMENT en tant que gestionnaire de réseaux.

Les frais d'acte authentique de constitution de servitude seront à la charge de MERCK BIODEVELOPMENT.



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301264-20201006-2020\_110-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2020/110**

**OBJET : CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE  
DE RÉSEAUX**

## ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage de réseaux réelle et perpétuelle sur les parcelles sises à Martillac, cadastrées section D numéros 1015, 697 et 703, propriétés de la CCM et constituant le fonds servant, au profit des parcelles cadastrées section D numéros 627 et 672, propriétés de MERCK BIODEVELOPMENT et constituant le fonds dominant, dont les frais de réalisation, de gestion et d'entretien seront à la charge de MERCK BIODEVELOPMENT,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte authentique de constitution de servitudes, à mener toutes les démarches utiles à la bonne réalisation de cette opération et à signer tous documents et actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

Fait à Martillac, le 6 octobre 2020



**Bernard FATH**

Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

***Document signé électroniquement***